

PRÉAVIS N° 1/02.2020 : CREATION DE 180 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RESAU AJEMA**UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places parascolaires 4 matins par semaine dès août 2020****UAPE Drôle de Frimousse à Tolochenaz, 24 places parascolaires dès août 2020****UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places parascolaires dès août 2020****Crèche et UAPE à Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires dès août 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mercredi 8 janvier 2020 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Monsieur Laurent Guignard, Municipal à Gimel (président)

Madame Gabrielle Jan-Guignard, Municipale à Montherod

Madame Marinette Donadeo, Municipale à Saubraz

Monsieur Marc Dubois, Municipal à Apples

Madame Jacqueline Botteron, Municipale à Echichens (rapporteur)

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Ruth Müller, Vice-Présidente du CODIR, MM. Pascal Lincio et Anthony Hennard, membres du CODIR, M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC et Mme Mélanie Vessaz, adjointe de direction « Enfance ».

Les membres de la commission les remercient chaleureusement pour les informations complètes qui leur ont été apportées.

2 DISCUSSION***2.1 Places supplémentaires dans les différentes UAPE***

L'ouverture de places supplémentaires dans les différentes UAPE correspond aux besoins du nombre de places par rapport aux classes sur les différents sites. Ces demandes sont d'ailleurs toutes soutenues par les communes hôtes des UAPE, qui prendront d'ailleurs en charge plus de 90 % de l'augmentation des coûts (90% en fonction de la consommation + leur part des 10% par rapport au nombre d'habitants).

2.2 Création de 12 places préscolaires dans la future structure Morges gare-sud

Le transfert de 32 places préscolaires de la structure « la Gracieuse » à la future structure « Morges gare-sud » avec une augmentation (création) de 12 places semble adéquat au vu de l'arrivée de 900 habitants supplémentaires dans ce nouveau quartier.

2.3 Aspect financier

Pour 2020, selon la clé de répartition, la contribution-socle de 10 % sera répartie par habitant, soit un montant de CHF 53'831.00, équivalent à environ 0.856 francs par habitant.

Pour 2021, selon le préavis du Comité de direction, cette contribution augmentera de l'ordre de CHF 71'150.00 équivalent à environ 1.131 francs par habitant. **Toutefois, la commission relève qu'il faut ajouter à ce montant les 0.856 francs mentionné ci-dessus, ce qui amène cette contribution à 1.987 francs par habitant.**

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE La Fourmilière à suite à la création de 12 places parascolaires supplémentaires 4 matins par semaine dès août 2020 ;
2. d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE Drôle de Frimousse suite à la création de 24 places parascolaires dès août 2020 ;
3. d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de l'UAPE Les Optimistes suite à la création de 36 places parascolaires dès août 2020 ;
4. d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit de la crèche de Morges Gare-Sud à Morges suite à la création de 12 places préscolaires supplémentaires dès août 2020 ;
5. d'accepter de porter aux comptes 2020 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit des UAPE La Gracieuse 36 places et Morges Gare-Sud 60 places dès août 2020.

Au nom de la commission :

Laurent Guignard (président)

Gabrielle Jan-Guignard

Marinette Donadeo

Marc Dubois

Jacqueline Botteron (rapporteuse)

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 6 février 2020.